

Les nouveaux programmes

Ces programmes se placent sous le signe de *l'innovation (si,si !!!)* aussi bien en ce qui concerne leur rédaction que la concertation. En effet, ils ont été élaborés par une commission composée de membres dont le ministre refuse de donner les noms.

Mais la Direction Générale de l'Éducation Nationale en a été écartée. Quant à la concertation, elle commence avec la déclaration de Mr Darcos sur l'application irréversible des programmes à la rentrée et après la publication de manuels qui les prennent déjà en compte.

Dans ces conditions Mr le Ministre fait-il preuve envers les enseignants, de ce respect qu'il évoque dans le préambule des nouveaux programmes ?

Les contenus, quelques rappels :

Ceux-ci sont directement issus de la philosophie du Socle Commun , il s'agit de recentrer les apprentissages sur le lire et compter.

La maternelle n'a plus d'objectifs spécifiques, si ce n'est la préparation aux apprentissages du CP, si nous nous référons aux progressions, il s'agit en fait d'avancer l'apprentissages de la lecture d'une année.

Certaines notions mathématiques sont aussi abordées précocement (soustractions posées au CP, divisions au CE1...)

Commentaires :

Le choix d'une terminologie passéiste (morale, rédaction, mémorisation...) encre ces programmes dans une conception de l'élève, récepteur passif et non plus acteur des ses apprentissages. Il s'agit d'acquérir des mécanismes et des automatismes.

Ces programmes, soit disant « plus ambitieux », contribuent à un appauvrissement des contenus culturels et scientifiques, parallèlement ils instaurent une surcharge d'apprentissages formels et précoces. Ils privilégient les activités répétitives au détriment de la créativité et de l'esprit critique. La précocité de certains apprentissages et le rejet de la notion de transversalité des savoirs, en supprimant la diversité des supports pédagogiques aggravent les difficultés des élèves fragiles. La complexité des causes d'échec n'est pas prise en compte, la dimension psychologique et sociale disparaît, l'élève devient une entité abstraite, qui doit rentrer dans le cadre à coup d'heures supplémentaires dont chacun connaît l'efficacité... Dans ces conditions, les RASED n'auront plus lieu d'exister. La mise en avant de l'activité sportive et l'éloge de la simplicité, comme approche de toute situation de vie, nous renvoient à des périodes très sombres de l'histoire, ceci nous autorisant à penser dorénavant, nos actions en termes de résistance.

Aujourd'hui, 19 organisations et associations ont rédigé un texte commun pour en demander le retrait immédiat, une pétition circule, le tollé est général !

DEMI-JOURNÉE D'INFOS SYNDICALES

- Les stages de remise à niveau
- Les samedis matins
- Les nouveaux programmes

Ces trois mesures, apparemment indépendantes les unes des autres, ont une vraie cohérence entre elles : elles visent à affaiblir et à réduire les Services Publics, en particulier, le système scolaire.

Pour quoi faire ? Pour réduire les impôts des plus riches, diminuer les charges des entreprises pour augmenter leurs profits ...

Où trouver l'argent ? Par la suppression de 11 200 postes dans l'Éducation Nationale, le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux, et bientôt la suppression de 14 000 postes de RASED (soutien hors temps scolaire) et de la maternelle.

Seul le SNUipp, rappelons-le majoritaire dans le 1er degré, a refusé de signer le protocole sur le samedi matin, le SGEN et le SE-UNSA ont approuvé ce dispositif. Ils fournissent au ministre une légitimité dont on se serait bien passé !!

L'ensemble du système scolaire est touché : dans le 2nd degré , nous faisons le même constat, **une réduction massive de l'offre scolaire** : importantes fermetures de postes, dramatique suppression d' options dans les lycées, explosion des effectifs dans tous les établissements.

Face à cette avalanche de « réformes », le SNUipp81 a décidé d'organiser cette demi-journée d'infos afin de débattre et de réfléchir avec les enseignant-es à des formes de luttes et de résistances.

QUELQUES
ÉLÉMENTS
DE
RÉFLEXION

Samedis matins

Rappel :

La suppression des 3 heures du samedi matin, représentent 108 heures que nous devrions récupérer de la façon suivante :

- 🔔 60 heures de soutien pour les élèves en difficulté
- 🔔 24 heures de concertation (au lieu de 18h actuellement)
- 🔔 18 heures de conférences pédagogiques (au lieu de 12 h actuellement)
- 🔔 6 heures de conseil d'école

Dans le Tarn, rien n'est encore arrêté pour la mise en place des 60 heures. L'IA travaille actuellement sur « l'hypothèse » d'une demi-heure supplémentaire tous les soirs, en retardant notamment le transport scolaire d'autant. Sur ce temps, non obligatoire pour les élèves, les équipes se partageront, d'une part les élèves à prendre en soutien, d'autre part les élèves à encadrer en « *accompagnement éducatif* ». Cet accompagnement éducatif est en fait une mesure qui existe déjà dans les collèges, et qui s'appliquera dans le 1er degré en 2009 à coup d'heures sup. L'IA fait du zèle et devance les textes.

Quelques réponses du ministère :

Pourquoi cette décision a-t-elle été prise ? « **Parce qu'actuellement, nous sommes en présence d'une grande confusion, certains élèves travaillent le samedi, d'autres pas, certains travaillent un samedi sur deux, un samedi sur trois. Le calendrier national est donc une fiction car il n'est pas appliqué dans la quasi-totalité des départements.** »

Cette mesure sera la pierre angulaire de la réforme de l'école primaire. Ces heures gagnées, qui ne sont pas indispensables pour la majorité des élèves, seront mises au service de ceux qui en ont vraiment besoin. »

Base Elèves

Le fichage des élèves a continué malgré le scandale de l'absence totale de sécurisation dénoncée par le Canard Enchaîné le 27 juin 2007. Aujourd'hui, on en est où ? La secrétaire générale de l'IA a déclaré lors du CDEN du 3 avril qu'un nouvel outil de sécurisation de l'accès à la base va être testé sur quelques écoles de l'académie. **Base élèves n'est donc toujours pas sécurisé !** (dans le Haut-Rhin, l'inspecteur a demandé à tous les directeurs d'écoles la liste des sans-papiers pour la fournir à la préfecture. Les directeurs ont refusé. Si BE avait été opérationnel dans ce département à cette date, un seul clic et l'inspecteur aurait pu communiquer au préfet la liste des sans-papiers.)

Une importante mobilisation a démarré dans plus de la moitié des départements. La mairie de Toulouse refuse de rentrer dans Base Elèves. Nous pouvons avec les parents contacter les mairies pour qu'elles se prononcent contre BE. Dans quelques communes au nord du Tarn, parents, associations et élus se rencontrent avec les enseignants en vue de refuser ce fichier : information, tracts, pétition.... **Amplifions cette mobilisation dans notre département !**

Le SNUipp appelle les collègues à ne pas entrer les noms des élèves dans le fichier (les parents ne peuvent faire effacer des données, sauf en cas d'erreurs), ou à arrêter de le renseigner s'ils sont déjà rentrés dans l'expérimentation. Signez la pétition en ligne :

<http://petition.bigbrotherawards.eu.org/Signez-la-petition-pour-le-retrait-de-Base-eleves>

Stages de remise à niveau :

Rappel :

Ce dispositif a été mis en place par le ministère par note de service en date du 1er février 2008

- 🔔 Ces stages doivent se dérouler en trois périodes de l'année sur une durée 15 heures (3 heures par jour / 5 jours), pendant les vacances de printemps, la 1ère semaine de juillet et la dernière semaine d'août.
- 🔔 Le public est constitué d'élèves de CM en difficulté en français ou en mathématiques.
- 🔔 Les stages sont encadrés par des enseignant-es volontaires du ou des écoles concernées (regroupement d'écoles possible), prenant en charge un groupe de 6 élèves maxi ; les collègues concerné-es seront rétribué-es sur la base d'HSE (heures supplémentaires d'enseignement : 350 € pour 15 heures pour un PE de classe normale, 390 € pour un PE hors classe et 315 € pour un instituteur.), bénéficiant d'une exonération fiscale et sociale. (donc ne comptant pas pour la retraite ...)
- 🔔 Les stages se dérouleront dans une école dont l'ouverture est décidée en concertation avec le maire de la commune concernée.
- 🔔 Le dispositif doit être présenté au Conseil d'école et devrait être inscrit dans le volet d'aide aux élèves en difficulté dans le cadre du projet d'école.

Commentaires :

Un million d'heures supplémentaires ont été budgétisées par le ministère pour les 3 sessions du printemps, de juillet et d'août, dispositif qui permettra à de jeunes enseignant-es sous-payé-es de gagner plus, mais qui n'aura aucune incidence sur les apprentissages.

Cet argent représente 700 postes de PE !!!

- 🔔 Pour le SNUipp, le « travailler plus pour gagner plus » appliqué à l'Education nationale sous forme d'heures supplémentaires ne peut constituer une réponse à la perte du pouvoir d'achat. Les moyens débloqués pour ce dispositif auraient permis de renforcer les RASED, étendre les expérimentations de maître supplémentaire, et permettre aux enseignant-es de construire des réponses à la difficulté scolaire sur le temps de classe. Enfin, il ne saurait être question d'alourdir la charge de travail des enseignant-es de cours moyen et des directions. En aucun cas la responsabilité de ces derniers ne devrait être engagée durant ces périodes de stage.
- 🔔 Le SNUipp81 a lancé un mot d'ordre de boycott de ces stages. Aucune communication des listes d'élèves, ni des autorisations parentales. Cependant si l'IA en donne l'injonction, la remise des documents pourraient prendre la forme d'actions collectives.

